



Parti vert libéral suisse

Communiqué de presse

Sujet	Troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)
Pour tout renseignement	Thomas Maier, Conseiller national, tél. +41 78 652 06 50
Expéditeur	Parti vert libéral suisse, Laupenstrasse 2, 3008 Berne tél +41 31 311 33 03, E-mail suisse@vertliberaux.ch , www.vertliberaux.ch
Date	2 avril 2015

Renoncement à un impôt sur les gains en capital à saluer, discrimination incompréhensible à l'encontre des entreprises à capitalisation propre solide

Les Vert libéraux ont soutenu dès le début la troisième réforme de l'imposition des entreprises. Cette réforme garantit l'attrait et l'acceptation de la place économique suisse. Les Vert libéraux jugent les mesures concrètes de politique fiscale présentées aujourd'hui par le Conseil fédéral de manière différente. Le renoncement à l'introduction d'un impôt sur les gains en capital est à saluer. Un tel impôt serait peu fructueux, lourd sur le plan administratif et non adéquat comme instrument de financement public en raison des recettes fiscales volatiles. Les Vert libéraux saluent également la réglementation complète en matière de prise en compte des réserves latentes ainsi que l'instauration d'une imposition préférentielle des produits de licence (licence box) à l'échelle cantonale. Ces mesures garantissent l'attrait de la Suisse et la renforcent en tant que pôle de recherche et d'innovation. Les Vert libéraux ne comprennent par contre absolument pas le renoncement à un impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts. Avec cet instrument, la discrimination à l'encontre des entreprises à capitalisation propre solide par rapport aux entreprises ayant recours à des financements extérieurs disparaîtrait, ce que les Vert libéraux soutiennent clairement au sens d'une politique économique durable.

Le Conseiller national Thomas Maier : „L'orientation générale de la troisième réforme de l'imposition des entreprises est juste. La réforme garantit l'attrait et l'acceptation de la place économique suisse. Sont à saluer le renoncement à un nouvel impôt sur les gains en capital ainsi que l'instauration d'une licence box pour le renforcement du pôle de recherche et d'innovation qu'est la Suisse. Il est par contre incompréhensible que le Conseil fédéral souhaite maintenir la discrimination des entreprises à capitalisation propre solide en renonçant à un impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts. Du point de vue des Vert libéraux, ceci va à l'encontre d'une politique économique durable.“

Lien vers la réponse complète des Vert libéraux à la consultation : http://www.grunliberale.ch/unsere-positionen/vernehmlassungen.html?show=cl_02f3ca1b-714e-489c-8fdb-bb74c45b94e2